

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

2025-34

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTE 1 : Contre 0 Pour 16

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 069-216901512-20251007-DELIB_2025_34-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SEPT OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2025

PRÉSENTS : MM. MMES G. TACHON, M.A. CHOPIN, D. JACQUET, P. MEUNIER, J.N. FAVROT, C. PETAT, B. BERERD, K. LACROIX, B. MINET, C. DEL CAMPO, C. COSENZA, M. SAINT-ANDRÉ et C. POLIDORI

ABSENTS : M. CROSO (donne procuration à P. MEUNIER), R. CHOPIN (donne procuration à D. JACQUET), L. CARVAT (donne procuration à C. DEL CAMPO), M. SAUVERZAC

Mme Karine LACROIX a été élue secrétaire.

OBJET : SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR L'INCENDIE DES CORBIERES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de LE PERRÉON tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités.

Monsieur le Maire propose de faire un don d'un montant de 500 € à l'Association des Maires de l'Aude dont le siège social est domicilié Maison des Collectivités, 85 avenue Claude Bernard, CS 60050, 11890 CARCASSONNE CEDEX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le soutien financier de 500€ en faveur de l'Association des Maires de l'Aude pour venir en aide aux communes audoises impactées,
- **HABILITE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard TACHON



Secrétaire de séance,
Karine LACROIX